

Classification des crimes et délits graves.— Sous le système usité au Canada, les crimes et délits graves constituent six catégories principales, savoir: attentats contre la personne, attentats contre la propriété avec violence, attentats contre la propriété sans violence, attentats criminels contre la propriété, contrefaçon et faux monnayage, autres crimes. Le tableau 6 présente le détail des condamnations pour chaque crime ou délit et le tableau 7 relate les résultats des poursuites; on y voit notamment que le nombre de femmes condamnées était de 3,145 en 1934 contre 3,477 en 1933 et 3,202 en 1932; en 1924 il n'y en avait que 1,826. Enfin le tableau 8 nous renseigne sur la situation sociale des condamnés: métier ou occupation, état civil, degré d'instruction, âge, sobriété, lieu de naissance, religion, etc.

6.—Crimes et délits par classes, années terminées le 30 sept. 1932-34.

NOTA.—Les jeunes délinquants ne sont pas compris dans les chiffres ci-dessous.

Classification.	1932.		1933.		1934.	
	Accusa- tions.	Condam- nations.	Accusa- tions.	Condam- nations.	Accusa- tions.	Condam- nations.
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
CLASSE I.—ATTENTATS CONTRE LA PER- -SONNE.						
Meurtre.....	47	23	43	24	46	19
Tentatives de meurtre.....	22	14	37	21	24	10
Homicide non prémédité.....	127	45	110	39	100	39
Avortement et suppression d'enfant.....	56	36	63	48	59	40
Viol et autres attentats à la pudeur.....	734	475	628	454	658	423
Proxénétisme.....	31	22	25	17	36	25
Bigamie.....	55	47	69	59	58	48
Coups et blessures avec armes.....	223	147	192	117	127	88
Violence contre femmes ou filles.....	301	255	341	296	211	183
Voies de fait graves.....	1,178	831	1,326	934	1,164	821
Voies de fait sur la police.....	588	525	564	507	536	491
Rixe.....	1,823	1,313	1,721	1,233	1,570	1,159
Refus de pourvoir aux bes. de la famille.....	378	217	296	148	280	147
Abandon d'épouse.....	12	7	15	10	11	7
Blessure en cond. une voit. en vitesse.....	60	32	63	53	42	30
Autres attentats contre la personne.....	166	102	122	59	83	58
Totaux.....	5,795	4,091	5,615	4,019	5,005	3,588
CLASSE II.—ATTENTATS CONTRE LA PRO- PRIÉTÉ, AVEC VIOLENCE.						
Vol avec effraction, cambriolage de maisons, entrepôts et magasins.....	4,207	3,842	4,441	3,944	4,254	3,848
Vol et demandes avec menaces.....	546	425	508	403	503	390
Totaux.....	4,753	4,267	4,949	4,347	4,757	4,238
CLASSE III.—ATTENTATS CONTRE LA PRO- PRIÉTÉ, SANS VIOLENCE.						
Introduction au Canada d'objets volés.....	4	4	5	4	8	6
Détournement.....	100	87	157	105	229	164
Escroquerie.....	2,594	2,222	3,011	2,494	2,927	2,514
Recel.....	1,009	759	1,323	988	1,571	1,142
Fraude et entente frauduleuse.....	774	564	814	656	668	517
Vol de gros bétail.....	89	63	120	97	137	121
Vol simple.....	12,819	11,144	12,810	11,257	12,309	10,719
Vol de matières postales.....	28	24	31	26	30	25
Vol d'automobiles.....	844	718	807	722	731	645
Totaux.....	18,261	15,585	19,078	16,349	18,610	15,853
CLASSE IV.—ATTENTATS CRIMINELS CONTRE LA PROPRIÉTÉ.						
Incendie.....	177	109	135	71	127	91
Domages intentionnels aux chevaux, bestiaux et autres biens.....	534	409	588	448	639	393
Totaux.....	711	518	723	519	766	484